

## **ANNEXE 2 : CRITERES DE SELECTION ET MODALITES DE NOTATION**

### **Appel à projets n°2023-34-PH-01 de la compétence conjointe de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et du Conseil Départemental de l'Hérault**

pour la création de seize (16) places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes en situation de Handicap (SAMSAH) présentant un handicap psychique (10 places) et une déficience intellectuelle (6 places)

Barème cotation	0 = non respect des critères du cahier des charges/ hors sujet ; 1 = insatisfaisant ; 2 = peu satisfaisant, à retravailler avant la mise en œuvre ; 3 = satisfaisant ; 4 = bien ; 5 = excellent, va au-delà des attendus.			
THEMES	CRITERES	COEFF. POND.	COTATION (1 à 5)	TOTAL
<b>1. Stratégie, gouvernance et pilotage du projet (11%)</b>	1.1 Expérience du promoteur, cohérence du projet associatif avec les interventions recommandées, connaissance du territoire et du public PSY et/ou DI	2	5	<b>25</b>
	1.2 Capacité de mise en œuvre du projet par le candidat (capacités financières, faisabilité en termes de délais, etc.)	3	5	
<b>2. Modalités de coopération avec les partenaires extérieurs (16%)</b>	2.1 Projet partagé avec les acteurs : usagers et familles, de l'enseignement, de l'insertion professionnelle, etc, du territoire d'intervention.	3	5	<b>35</b>
	2.2 Nature et modalités de partenariats avec les acteurs médico-sociaux et sanitaires garantissant la continuité des parcours et la variété des interventions (dans le cadre des recommandations de bonnes pratiques en vigueur) : degré de précision et niveau de formalisation des conventions évoquées au cahier des charges. [NB : la note 0 sanctionnera l'absence de démonstration d'un travail de partenariats et de coordination avec les acteurs installés sur le territoire en amont de l'implantation et participera de l'élimination du dossier]	4	5	

<b>3. Modalités d'accompagnement médico-social proposé (34%)</b>	3.1 Respect des recommandations de bonnes pratiques HAS et ANESM dans le pré-projet de service	2	5	<b>75</b>
	3.2 Modalités d'admission dans le service : critères de priorisation des dossiers d'admission Modalités de gestion de la file active [NB : la note 0 sanctionnera l'absence de description des modalités d'admission et de gestion de la file active, et participera de l'élimination du dossier]	3	5	
	3.3 Modalités d'accompagnement; nature des activités et prestations d'accompagnement et de soins proposées. Modalités de coordination et de dispensation des soins garantissant la mise en œuvre du projet de soins. [NB : la note 0 sanctionnera l'absence de description des modalités d'accompagnement, des prestations et notamment du projet de soins, et participera de l'élimination du dossier]	3	5	
	3.4 Projets personnalisés d'accompagnement conformes à la description des recommandations de bonnes pratiques : évaluation, observation, réévaluation, co-construction avec la personne et la famille ou le tuteur, interventions mises en œuvre à partir des évaluations.	3	5	
	3.5 Stratégie d'amélioration continue de la qualité et du service rendu aux usagers (outils d'évaluation des parcours et de l'activité du service)	2	5	
	3.6 Garantie des droits des usagers, modalités de mise en place des outils de la loi 2002-2	2	5	
<b>4. Localisation et locaux (14%)</b>	4.1 Localisation du service : accessibilité, respect du territoire défini et pertinence du secteur d'intervention proposé [NB : la note 0 sanctionnera le non respect des zones ciblées et l'absence de coordination avec les services déjà présents sur celles-ci, et participera de l'élimination du dossier]	4	5	<b>30</b>
	4.2 Adéquation du projet architectural (cohérence des locaux avec les missions de l'équipe)	2	5	
<b>5. Moyens matériels, humains et financiers (25%)</b>	5.1 Conditions d'organisation nécessaires à la continuité d'accompagnement (jours d'ouverture et plages horaires, astreinte, déplacements, etc.)	2	5	<b>55</b>
	5.2 Ressources humaines : adéquation des compétences avec le projet global, plan de formation continue, analyse des pratiques.	2	5	
	5.3 Composition et coordination de l'équipe pluridisciplinaire (qualification, organigramme, planning, fiches de poste, coordination des interventions)	3	5	
	5.4 Respect de l'enveloppe allouée, capacité à piloter et à optimiser les coûts (mutualisations de fonctions et de moyens proposés). Cohérence du budget présenté au regard du projet et des modalités de mise en œuvre proposées [NB : la note 0 sanctionnera le non respect de la dotation allouée et participera de l'élimination du dossier]	4	5	
<b>TOTAL (sur 220)</b>				<b>220</b>
<b>Rang de classement</b>				